

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 JUIN 2009 - CCPA

Modification des statuts SICALA :

Plusieurs modifications des statuts du SICALA ont été approuvées.

- Adhésion des communes de Monistrol et Vielprat, de la Communauté de Communes des Sucs
- Retrait à titre individuel des communes de Retournac, St Maurice de Lignon, Araules, Yssingeaux, Grazac et Lapte.
- Le bureau est élu pour la même durée (6 ans) que le comité syndical et il est constitué de 23 membres répartis comme suit : d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, de membres.

Maison de Santé à Allègre :

Le Président expose que lors d'une réunion de la Région en présence de son Président, il a été précisé par ce dernier qu'aucune Maison de Santé ne pouvait prétendre le soutien de la Région s'il n'obtenait pas préalablement le soutien de la Communauté de Communes et une participation financière de celle-ci d'un minimum de 10%.

La Communauté de Communes décide de soutenir (10 pour, 3 abstentions) le projet de réalisation par la commune d'Allègre d'une Maison de Santé et de verser un fonds de concours à hauteur de 10% des travaux d'investissement, plafonnée à 70 000€, si ce projet est mené à son terme.

Subvention au Groupement Artistique Musical (GAM) :

Les membres du Bureau Intercommunal décident de verser une subvention supplémentaire de 5 000€ au GAM pour l'achat d'un nouveau piano, instrument de base de l'association.

Il est rapporté par M. FRAISSE, maire d'Allègre, que la même demande a été formulée auprès de sa commune, pour l'achat du même matériel, mais pour l'AGUMAAA, association communale d'Allègre. Plusieurs membres du Bureau expriment leur regret de voir apparaître une activité concurrentielle au sein d'une autre association de la Communauté de Communes, même si celle-ci est de dépendance communale. JM BOYER, vice-président et responsable de la Commission d'attribution des subventions aux associations préférerait que les moyens soient mutualisés et qu'il soit convenu d'un accord commun sur le planning d'utilisation du piano.

Rénovation des locaux de l'Office de Tourisme :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes expose au Bureau la demande de Mme LASSON, nouvelle présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal, concernant la rénovation des locaux de l'Office de Tourisme situé au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes à Saint Paulien. Cette réalisation devrait être programmée au début de l'année 2010. Après en avoir délibéré, le Bureau approuve la rénovation des locaux de l'Office de Tourisme à Saint Paulien et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour demander les devis nécessaires, choisir les entreprises les moins-disantes, étant entendu que la somme des travaux ne dépasse pas 20 000€.

Subventions diverses :

Suite aux demandes parvenues après la réunion de la commission d'attribution des subventions, le Bureau Intercommunal accepte de verser plusieurs subventions :

- Au Collège du Mont Bar à Allègre, 35.00€ par enfant disputant le Championnat de France d'Académie de Tennis de Table à Ingres, soit 210.00€,
- A Equi-Endurance Haute Loire, 1 000.00€ pour l'organisation du Concours International d'Endurance Equestre se déroulant sur le territoire de la Communauté de Communes,
- A la Chambre d'Agriculture, 500.00€ pour la collecte des plastiques agricoles

Conseil d'Administration de la Mission Locale du Velay :

Mmes BOUCHET et THIVAT sont désignées en tant que déléguées siégeant au CA de la Mission Locale du Velay.

Subvention d'équilibre du Multi-Accueil de Saint Paulien :

Une subvention d'équilibre de 18 950€ sera versée au Multi-Accueil de Saint Paulien pour l'année 2008.

Site Internet :

Après consultation, l'entreprise TNT est retenue pour la refonte du site Internet de la Communauté de Communes pour une somme de 8 750€ HT.

Plan de Prévention du Risque à Borne :

Le Bureau Intercommunal exprime sa solidarité avec la commune de Borne et émet le même avis que celle-ci concernant le Plan de Prévention du Risque (éboulements rocheux) au lieu dit « Les Feysseyres-La Roche ».